

Atelier de travail UICN, Nouvelle-Calédonie 2010

SITUATION ET GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN POLYNESIE FRANCAISE



Gouvernement de la Polynésie française

Direction de l'Environnement

Présentée par Maryline SIMON

Les espèces envahissantes (1)

- Des introductions anciennes souvent volontaires aux impacts sur la biodiversité
 - Le busard de Gould, *Circus approximans* introduit en 1885 pour lutter contre les rats
 - Le petit arbre *Miconia calvescens* introduit en 1937 comme plante ornementale
 - L'escargot carnivore *Euglandina rosea* introduit en 1974 pour lutter contre *Achatina fulica* introduit en 1967



Les espèces envahissantes (2)

- Des invasions récentes aux impacts socio-économiques
 - La mouche des fruits *Bactrocera dorsalis* en 1996
 - La « mouche pisseuse » *Homalodisca vitripennis* en 1999
 - La petite fourmi de feu ou « fourmi électrique » *Wasmannia auropunctata* en 2004



Les espèces envahissantes (3)

- De nombreuses plantes invasives (> 60)
 - Le miconia *Miconia calvescens*
 - Le tulipier du Gabon *Spathodea campanulata*
 - Le goyavier-fraise *Psidium cattleianum*
 - Le faux-acacia *Leucaena leucocephala*
 - Le parasolier *Cecropia peltata*
 - Le lantana *Lantana camara*
 - Le framboisier *Rubus rosifolius* ...

Les espèces envahissantes (4)

- Diverses espèces animales terrestres (vertébrés et invertébrés)

- rats (*Rattus rattus*, *R. norvegicus*, *R. exulans*)
- chèvres, moutons et cochons sauvages
- fourmis (*Wasmannia auropunctata*, *Solenopsis geminata*, *Pheidole megacephala*, *Anoplolepis gracilipes*, *Monomorium destructor*...)
- oiseaux prédateurs ou compétiteurs (*Acridotheres tristis*, *Pycnonotus cafer*, *Circus approximans*)



Les espèces envahissantes (5)

■ Quelques espèces marines et d'eau douce

- anémone de mer *Aiptasia pallida* observée dès 1994, menace les élevages d'huîtres perlières *Pinctada margaritifera*
- tilapia du Mozambique (*Oreochromis mossambicus*) et guppy (*Poecilia reticulata*) introduits pour lutter contre les moustiques, menaces potentielles majeures pour la faune aquatique endémique
- *Turbinaria* et *Sargassum*, algues proliférantes, menaces pour les coraux



Cadre réglementaire (1)

- L'arrêté 740 CM du 12 juillet 1996 fixe la liste des organismes nuisibles, des végétaux et produits végétaux dont l'importation en Polynésie française est interdite ou autorisée sous certaines conditions. Cet arrêté définit en Annexe les listes des organismes dont l'importation est interdite. On y trouve entre autre :
 - une liste des plantes nuisibles dans d'autres îles tropicales et absentes de Polynésie française,
 - une liste des plantes nuisibles et présentes en Polynésie française
 - une liste des plantes présentes et potentiellement nuisibles en Polynésie française.

Cadre réglementaire (2)

- La délibération sur la protection de la nature adoptée en 1995 traite à la fois des espaces naturels et des espèces protégées, et des espèces « menaçant la biodiversité ».

Cette délibération interdit notamment l'introduction, quelle qu'en soit l'origine, de spécimens vivants d'espèces animales ou végétales. Des dérogations sont toutefois possibles. Ce texte a été codifié depuis par le Code de l'environnement à partir de 2000.

Une liste des espèces menaçant la biodiversité fixée par le code de l'environnement

En 2006, liste de 35 espèces végétales et de 11 espèces animales menaçant la biodiversité et pour lesquelles la réglementation prévoit l'interdiction d'importation nouvelle en PF, de propagation et de transfert d'une île à l'autre.



Un comité de lutte contre les espèces menaçant la biodiversité

Créé par arrêté n° 518 CM du 7 juin 2006



- En remplacement du comité interministériel de lutte contre les espèces végétales envahissantes créé en 1998
- Chargé de définir les conditions d'opérations de contrôles, voire d'éradication, des espèces menaçant la biodiversité, de proposer des listes des espèces végétales dont le transfert est interdit ou contrôlé, et d'assurer une mission de réseau d'alerte

Un plan d'actions stratégique contre les espèces envahissantes (1)

- Réunion du PILN à Moorea en 2007



- Document de travail en cours de validation

AXE	ACTION		BILAN 2010 (réalisés)	
GOUVERNANCE	CONVAINCRE les décideurs et le grand public			
	Projet technique à monter (constat, coût et impact des EEE...)	Plan d'actions biodiversité transmis pour avis au MSE	Saisine des autres partenaires pour compléter ledit plan d'actions	
	COORDONNER les actions			
	Recrutement d'un coordinateur par le Pays	Aucune suite		
	RELAYER l'information			
	Créer une association			
	Prospection de personnes ressources/relais	Convention DIREN-AFOMETH (Nov 2007-Juin 2009) Liste de personnes établie		
BIOSECURITE	COORDONNER les actions			
	Harmoniser la réglementation SDR-DIREN	Liste des EE établie par SDR disponible	Liste des EE établie par DIREN disponible (Article A123-2 et A123-3 code)	
		La base de données EPI du SDR reprend les données SDR/DIREN		
	Site Internet	DIREN en français SDR en français, quelques pages en tahitien et en anglais		
	Suivre une VEILLE SANITAIRE cadrée			
	Réseau de surveillance	Réseau de détection en place pour certains organismes nuisibles		
	Plan d'alerte local (Plan Invastop)	Projet finalisé en 2001 mais non validé par le MAA		
	Plan d'alerte local (santé animale)	Projet de création d'un comité de lutte contre les maladies animales (en cours de réalisation)		
		Projet de loi du pays relatif aux aides (indemnisation des agriculteurs dans le cadre de la lutte contre les maladies faisant l'objet de programmes de lutte)		
	Plan d'alerte régional (SPC coordinateur)	SDR (au travers des Pest alerts édités par le SPC)		
	Laboratoire de diagnostics pour identification	Labo opérationnel depuis 2008 pour les maladies et insectes		
	Brigade cynophile aux points d'entrée	Projet abandonné pour non création de postes de maîtres-chiens		
	Développer des OUTILS LEGISLATIFS			
	Pouvoir des agents de contrôle aux frontières	Elaboration Loi de Pays Pas de recrutement de juriste à ce jour		
	Adapter le SYSTEME D'ANALYSE DES RISQUES			
	Création d'un système d'analyse des EE	Système pestes agricoles uniquement du SDR		
	Actualiser les MOYENS			
	Matériels	Base de données et site Internet DIREN		
	Manuel de l'inspection phytosanitaire	Eléments réunis en version Word Laboratoire du SDR		
	Humains	Agents de contrôle pour PF Recrutement d'un webmaster pour le manuel de l'inspection phyto.		
	Financiers	Opération en investissement acquis par la DIREN pour un équipement de scanners RX aux entrées du Pays mais perdue depuis		
	ETAT DES LIEUX	RESULTATS en 2012		
		Liste des espèces envahissantes	En révision	
Plan d'actions		Communication locale par service Priorités différentes Ressources financières DIREN perdues pour les frontières Ressources financières DIREN par EE réduites Etudes de terrain en cours: (inventaire des plantes introduites de Moorea dans le cadre du programme de recherche "Moorea Biocode") (encadrement de stages de Licence et Master sur les plantes envahissantes)		
		Suivis de certaines EE		
Collecte d'informations		Personnes ressources		
Plan de communication				
FONCTIONNEMENT				
REFORME DU COMITE		Réunion du comité une à deux fois par an		
FONCTIONNEMENT				

Des actions contre le *Miconia*

- Actions d'arrachage de *Miconia calvenscens* depuis 1992 dans plusieurs îles de l'archipel de la Société (Raiatea et Tahaa) et des Marquises (Nuku Hiva et Fatu Hiva)
- Lutte biologique depuis 2000 avec un champignon pathogène hautement spécifique



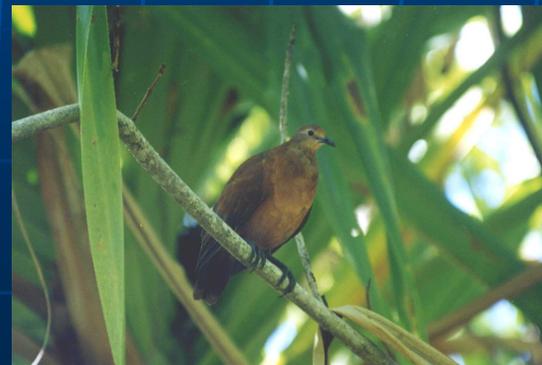
Des actions de lutte contre d'autres plantes envahissantes

- Formation de personnes ressources, au sein d'associations de protection de l'environnement ou d'usagers de l'environnement (associations, guides de randonnées,...), qui contribuent à la lutte
- Lutte contre les petits arbres *Rhodomyrtus tomentosa* et *Chrysobalanus icaco* sur le plateau du Temehani à Raiatea par l'association Tuihana
- Action contre l'arbre pieuvre *Schefflera actinophylla* à Tahiti par l'association Te Rau ati ati
- Nettoyage *in situ* autour des plantes endémiques en voie de disparition par des prestataires à Tahiti et Moorea

Des actions contre les rats

Principalement conduite par la Société Ornithologique de Polynésie-Manu pour la sauvegarde d'oiseaux endémiques en danger critique d'extinction :

- depuis 1998 dans 3 vallées de Tahiti pour le Monarque de Tahiti (*Pomarea nigra*),
- depuis 2002 sur Fatu Hiva (Marquises) pour le Monarque de Fatu Hiva (*Pomarea whitneyi*),
- depuis 2005 sur Rangiroa (Tuamotu) pour la Gallicolombe (*Galicollumba erythroptera*).



Des actions pour sauvegarder les Partulidés

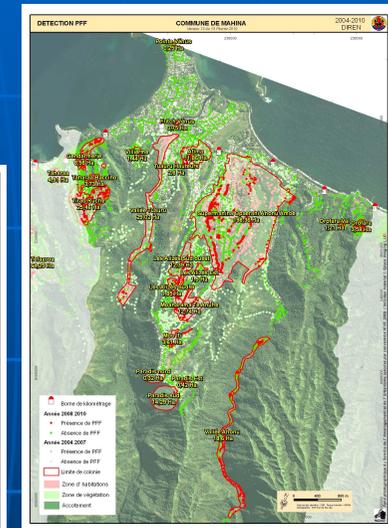
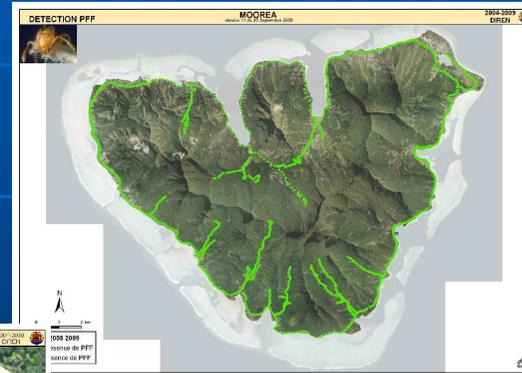
- **Essais de mise en place de réserves « euglandines-proof » en milieu naturel (Tahiti, Moorea et Raiatea)**



Des actions contre la petite fourmi de feu (1)

DETECTION et DELIMITATION

- 15 zones d'infestation sur 3 communes en 2005
- 78 sur 11 communes en 2010



CATOGRAPHIE

- des zones détectées
- des zones délimitées
- des zones traitées
- des zones contrôlées

Des actions contre la petite fourmi de feu (2)

Traitements chimiques

- Par voie terrestre
- Par voie aérienne



épandage sur des zones de végétation



Projections de Fipronil Hélicoptères

épandage sur des propriétés inaccessibles

Des actions contre la petite fourmi de feu (3)

Contrôles

- après traitements
- chantiers



Information - Communication

- stands
- signalisation
- formation



ATTENTION

Ministère de l'environnement

**VOUS ENTREZ
DANS UNE
ZONE INFESTEE
PAR LA
PETITE FOURMI DE FEU**

Le transport de matériaux (agrégats, terre, végétaux...)
provenant des zones infestées vers les zones indemnes,
est strictement interdit.

ACA123-16 Du code de l'environnement (Article 138) OR du 15 novembre 2001

**Mea 'ō pani-roa-hia ia uta i te mau mātēria (te 'ōfa'i, te
repo, te rā'au...) nō taua mau fenua i rōhia i n'ā i te mau
fenua aita i rōhia.**

☎ 47 66 66
🌐 www.environnement.pf

Tout A123-16 NE se passe sans le support



Des introductions récentes d'agents de lutte biologique raisonnée

- Le champignon pathogène *Colletotrichum gloeosporioides* f.sp. *miconiae* en 2000 contre *Miconia calvescens*
- La guêpe parasitoïde *Fopius arisianus* en 2002 contre *Bactrocera dorsalis*
- Le parasitoïde *Gonatocerus ashmeadi* en 2005 contre *Homalodisca vitripennis*



Conclusions

- Établissement progressif durant ces 15 dernières années d'une stratégie de gestion contre les espèces envahissantes : recherche, réglementation, prévention, lutte, communication.
- Néanmoins les introductions se poursuivent notamment à cause d'un trafic international et inter-insulaire important.
- Extension rapide de la « Erythrina Gall Wasp » *Quadrastichus erythrinae* dans les îles de la Société en 2010

Erythrina tahitensis endémique protégée



Perspectives dans une politique de protection des espèces et donc des espaces

- Nécessité de renforcer la biosécurité (frontières) :
 - Notamment développer des systèmes d'alerte, de détection rapide et d'éradication précoce
- Obtenir des financements pérennes
- Poursuivre les actions de sensibilisation au grand public, aux professionnels, aux scolaires et aux touristes.



« four de traitement », Motu Uta, Tahiti

*Mauruuru au Comité français de l'UICN
et à la Nouvelle-Calédonie pour l'accueil !*



Merci de votre attention

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :

Direction de l'Environnement

B.P.4562 Papeete, Tél: 47 66 66 – Fax: 41 92 52

www.environnement.pf

Service du Développement Rural, Tél: 42 81 44

www.biosecurite.gov.pf

Délégation à la Recherche Tél: 47 25 60 – Fax: 43 34 00